



CCP MLF du 27 février 2020 Déclaration liminaire de la FSU

Mesdames et Messieurs les représentants de la MLF,

Cette CCP est appelée à examiner les propositions de sélection sur les postes des établissements de la MLF (EPR, OSUI, EE). Or les propositions concernant l'école internationale de Dallas ne nous ont pas été communiquées. Il était convenu et acté en CCP depuis plusieurs années que pour cet établissement et en raison du calendrier spécifique, une consultation électronique de la CCP était effectuée en amont, début février. Cela n'a pas été le cas. Il en résulte que **la présélection sur les postes à Dallas s'est faite sans l'avis de la CCP.**

Commissaires paritaires représentant les personnels, nous tenons à pouvoir jouer notre rôle dans le processus de recrutement des détachés du réseau MLF, c'est-à-dire à pouvoir **garantir la transparence des présélections et l'égalité de traitement** des candidats, **faire des propositions** pour améliorer la présélection si nécessaire, dans l'intérêt des candidats comme des établissements de la MLF, **rendre compte aux candidats** des raisons pour lesquelles ils sont ou non présélectionnés sur tel poste et leur permettre ainsi d'améliorer leur dossier lors d'éventuelles futures candidatures.

D'autre part, les commissaires paritaires FSU avaient interrogé la MLF sur le rattrapage des cours au Liban, suite aux jours de fermeture des établissements. Suite à la réponse de la MLF qui remet en cause à la fois nos propos lors de la CCP et notre rôle de commissaires paritaires, nous tenons à vous faire part de notre façon de voir les choses. Nous avons évoqué lors de la CCP les valeurs humanistes dont la MLF se prévaut, nous estimons que le dialogue social en fait partie. C'est pourquoi nous pensons qu'en attaquant les représentants des personnels qu'ils soient résidents ou personnels de droit local, **vous remettez en cause l'esprit de ce dialogue social.** Ces représentants véhiculent des convictions et des valeurs qui, même si elles ne sont pas les vôtres, sont respectables. C'est grâce à celles-ci que de nombreuses avancées sociales ont pu avoir lieu.

Le droit à la parole a été durement gagné. Et dans les établissements de la MLF, ce sont les personnels résidents qui, souvent, peuvent revendiquer et s'exprimer librement pour défendre aussi des personnels de droit local. Il nous semble inutile, voire même malsain d'opposer les uns aux autres prétextant que certains s'investissent plus que d'autres. Si l'investissement dans un réseau dépendait du statut, cela se saurait depuis longtemps. La FSU oeuvre depuis plusieurs années, et vous en êtes souvent témoin, à réduire cette fracture

entre les statuts des personnels afin que les équipes fonctionnent sans rancœur ni animosité. Etre fonctionnaire ou résident n'est pas un gros mot. **Le fonctionnaire-bashing ne doit pas faire partie des éléments de langage utilisés par la MLF.** Ceci serait paradoxal alors que même au siège, de nombreux personnels sont issus du service public. Nous sommes fiers de notre statut de fonctionnaire à l'étranger et nous le revendiquons chaque fois que cela est possible au nom du service public d'éducation. C'est ce statut qui nous permet de nous exprimer aujourd'hui. Si vous souhaitez des établissements où plus personne n'osera sortir du rang et dire non, **vous nous trouverez toujours contre cette régression sociale.** Ce n'est pas notre conception ni notre modèle pour un fonctionnement sain des établissements français de l'étranger.

Tous les personnels, quel que soit leur statut, font preuve de professionnalisme et d'implication. Cela ne les empêche pas de revendiquer et de se battre pour améliorer leur situation. A force de dialogue social faussé, de vous revendiquer comme un réseau privé, **vous devenez ce que vous dénoncez : un réseau d'écoles partenaires.** Nous estimons quant à nous que la seule façon pour la MLF de concurrencer ces nouvelles écoles sera de vous rapprocher des valeurs et des pratiques du service public. Sur le terrain libéral, vous perdrez, soyez-en sûr !

